

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions des articles L 2121-9 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'Aulnay-Sous-Bois a l'honneur d'informer les habitants qu'un Conseil Municipal se réunira le **MERCREDI 10 MARS 2021 à 20H00.**

Eu égard aux circonstances exceptionnelles que nous vivons, la réunion du Conseil Municipal se déroulera à titre exceptionnel A L'ESPACE PIERRE PEUGEOT (Boulevard André Citroën).

En application la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, et du décret n°2021-152 du 12 février 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la séance se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister, le caractère public de la réunion étant réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

Le Maire

ULNAL

Bruno BESCHIZZA